



## **Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABIILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 juin 2025, le conseil municipal de Stratford a adopté le projet de règlement numéro 1241 intitulé : Projet de règlement d'emprunt no 1241 décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 364 163 \$ pour les travaux en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale pour 2025.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le projet de règlement numéro 1241 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.  
Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 3 juillet 2025, au bureau de la municipalité du Canton de Stratford, situé au 165 avenue Centrale Nord à Stratford.
4. Le nombre de demandes requis pour que le projet de règlement numéro 1241 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 183. Si ce nombre n'est pas atteint, le projet de règlement numéro 1241 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 3 juillet 2025 à 19 heures, sur le babillard à l'entrée du 165 avenue Centrale Nord à Stratford.
6. Le règlement no 1241 peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à <https://stratford.quebec/avis-publics/> ou en personne au bureau municipal.

### **Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :**

7. Toute personne qui, le 16 juin 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins le 16 juin 2025;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins le 16 juin 2025;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins le 16 juin 2025, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 16 juin 2025 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

William Leclerc Bellavance  
William Leclerc Bellavance  
Directeur général et greffier-trésorier

Ce 27 juin 2025

## **Règlement numéro 1241 décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 364 163 \$ pour les travaux en lien avec le Programme d'aide à la voirie locale pour 2025**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de voirie prévu au Programme d'aide à la voirie locale pour 2025, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme EXP, en date du 12 juin 2025, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 700 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 364 163 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

# **ANNEXE A**

# Évaluation préliminaire (étape 90 %)

## RÉSUMÉ



Municipalité du Canton de Stratford

Réfection de la rue des Érables  
Travaux de voirie locale - Programme PAVL 2025-2026

N° de dossier : SHE-24007403-A0 (CSFM)

Date : 12 juin 2025

Article	Description du travail	Montant total
	<b><u>RÉSUMÉ</u></b>	
1	Organisation de chantier	65 500,00 \$
2	Eau potable	52 450,00 \$
3	Égout sanitaire	43 500,00 \$
4	Égout pluvial	35 700,00 \$
5	Remplacement du pont de bois	175 800,00 \$
6	Branchements	9 750,00 \$
7	Excavation 1re classe	15 000,00 \$
8	Voirie	72 380,00 \$
9	Réfection des lieux et divers	110 000,00 \$
	<b>Sous-total des travaux</b>	<b>580 080,00 \$</b>
	Frais incidents (15 %)	87 012,00 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>667 092,00 \$</b>
	Taxes nettes applicables (4,9875 %)	33 271,21 \$
	<b>MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION</b>	<b>700 363,21 \$</b>
	arrondi à	<b>700 000,00 \$</b>

Les Services EXP inc.

par :

Pierre Grondin, ing.  
N° OIQ : 045413

Sébastien Provencher, ing.  
N° OIQ : 5068965

# Évaluation préliminaire (étape 90 %)



Municipalité du Canton de Stratford

**Réfection de la rue des Érables**  
**Travaux de voirie locale - Programme PAVL 2025-2026**

N° de dossier : SHE-24007403-A0 (CSFM)

Date : 12 juin 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total c = a x b
<b>1</b>	<b>Organisation de chantier</b>				
1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	40 000,00 \$
1.2	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux			forfaitaire	15 000,00 \$
1.3	Protection de l'environnement et gestion de l'eau en chantier			forfaitaire	10 000,00 \$
1.4	Panneaux d'annonce des travaux	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
	<b>Sous-total - Organisation de chantier</b>				<b>65 500,00 \$</b>
<b>2</b>	<b>Eau potable</b>				
2.1	Réseau d'alimentation temporaire en eau potable			forfaitaire	10 000,00 \$
2.2	Conduites et accessoires d'eau potable existants à enlever			forfaitaire	1 500,00 \$
2.3	Raccordement à l'existant	unité	2	2 500,00 \$	5 000,00 \$
2.4	Conduite 250 mm ø et accessoires (PVC, DR-18)	m	40	350,00 \$	14 000,00 \$
2.5	Conduite 250 mm ø et accessoires (PVC, DR-18 TerraBrute CR) - Sous ponceau PBA (incluant gaine d'acier, espaceurs et accessoires)	m	10	1 000,00 \$	10 000,00 \$
2.6	Vanne 250 mm ø et boîte de vanne	unité	2	4 500,00 \$	9 000,00 \$
2.7	Isolant rigide HI-60 (50 mm d'épaisseur)	m <sup>2</sup>	15	30,00 \$	450,00 \$
2.8	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	2	500,00 \$	1 000,00 \$
2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable			forfaitaire	1 500,00 \$
	<b>Sous-total - Eau potable</b>				<b>52 450,00 \$</b>
<b>3</b>	<b>Égout sanitaire</b>				
3.1	Maintien des services opérationnels durant les travaux			forfaitaire	2 500,00 \$
3.2	Conduites et accessoires d'égout sanitaire existants à enlever			forfaitaire	1 500,00 \$
3.3	Raccordement à l'existant	unité	2	1 000,00 \$	2 000,00 \$
3.4	Conduite 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	40	250,00 \$	10 000,00 \$
3.5	Conduite 200 mm ø et accessoires (PVC, DR-35) - Sous ponceau PBA (incluant gaine d'acier, espaceurs et accessoires)	m	10	750,00 \$	7 500,00 \$
3.6	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	2	7 500,00 \$	15 000,00 \$
3.7	Provision pour travaux de fouilles exploratoires	unité	2	500,00 \$	1 000,00 \$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2023)</u>				
3.8	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire	m	50	20,00 \$	1 000,00 \$
3.9	Nettoyage et inspection TV à la réception finale	m	50	20,00 \$	1 000,00 \$
3.10	Vérification de la déformation à l'acceptation provisoire	m	50	20,00 \$	1 000,00 \$
3.11	Vérification de la déformation à l'acceptation finale	m	50	20,00 \$	1 000,00 \$
	<b>Sous-total - Égout sanitaire</b>				<b>43 500,00 \$</b>
<b>4</b>	<b>Égout pluvial</b>				
4.1	Conduite d'égout pluvial 450 mm ø et accessoires (TBA, classe IV)	m	40	400,00 \$	16 000,00 \$
4.2	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	1	7 500,00 \$	7 500,00 \$
4.3	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø (incluant branchement)	unité	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$

# Évaluation préliminaire (étape 90 %)



Municipalité du Canton de Stratford

**Réfection de la rue des Érables**  
Travaux de voirie locale - Programme PAVL 2025-2026

N° de dossier : SHE-24007403-A0 (CSFM)

Date : 12 juin 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total c = a x b
4.4	<u>Drain de fondation</u> Drain de fondation de la chaussée, 150 mm ø	m	70	80,00 \$	5 600,00 \$
4.5	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2023)</u> Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire	m	40	20,00 \$	800,00 \$
4.6	Nettoyage et inspection TV à la réception finale	m	40	20,00 \$	800,00 \$
<b>Sous-total - Égout pluvial</b>					<b>35 700,00 \$</b>
<b>5</b>	<b>Remplacement du pont de bois</b>				
5.1	Enlèvement et disposition du pont de bois existant			forfaitaire	20 000,00 \$
5.2	Ponceau rectangulaire préfabriqué en béton armé L3000 x H1500 mm incluant remblaiage et transition 5H:1V jusqu'au niveau de l'infrastructure	m	12,5	10 000,00 \$	125 000,00 \$
5.3	Mur parafeu en béton armé L6000 x H1000 mm	unité	2	7 500,00 \$	15 000,00 \$
5.4	Bloc remblai en béton (L1220 x P610 x H610 mm)	unité	8	500,00 \$	4 000,00 \$
5.5	Demi-bloc remblai en béton (L610 x P610 x H610 mm)	unité	2	300,00 \$	600,00 \$
5.6	Bloc remblai de couronnement en béton (L1220 x P610 x H300 mm)	unité	2	300,00 \$	600,00 \$
5.7	Cours d'eau à reprofiler	m	18	100,00 \$	1 800,00 \$
5.8	Revêtement de protection calibre 200-300 avec géotextile	m <sup>2</sup>	80	50,00 \$	4 000,00 \$
5.9	Revêtement de protection calibre 300-500 avec géotextile	m <sup>2</sup>	80	60,00 \$	4 800,00 \$
<b>Sous-total - Remplacement du pont de bois</b>					<b>175 800,00 \$</b>
<b>6</b>	<b>Branchements</b>				
<u>Branchements - tranchée commune</u>					
6.1	Unité de branchement 25 AQ - 135 SAN - 150 PLUV mm ø	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
6.2	Conduite de branchement 25 AQ - 135 SAN - 150 PLUV mm ø	m	10	225,00 \$	2 250,00 \$
6.3	Unité de branchement 25 AQ - 135 SAN mm ø	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
6.4	Conduite de branchement 25 AQ - 135 SAN mm ø	m	10	175,00 \$	1 750,00 \$
<u>Eau potable - tranchée individuelle (provision)</u>					
6.5	Unité de branchement 25 AQ mm ø	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
6.6	Conduite de branchement 25 AQ mm ø	m	10	125,00 \$	1 250,00 \$
<b>Sous-total - Branchements</b>					<b>9 750,00 \$</b>
<b>7</b>	<b>Excavation 1re classe</b>				
7.1	Allocation pour excavation 1re classe en dépenses contrôlées			allocation	15 000,00 \$
<b>Sous-total - Excavation 1re classe</b>					<b>15 000,00 \$</b>

# Évaluation préliminaire (étape 90 %)



Municipalité du Canton de Stratford

**Réfection de la rue des Érables**  
Travaux de voirie locale - Programme PAVL 2025-2026

N° de dossier : SHE-24007403-A0 (CSFM)

Date : 12 juin 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total c = a x b
<b>8</b>	<b>Voirie</b>				
8.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure			forfaitaire	15 000,00 \$
	<u>Fondations de chaussée (9.2 m largeur)</u>				
8.2	Provision pour membrane géotextile grade R1 à la ligne d'infrastructure	m <sup>2</sup>	480	3,50 \$	1 680,00 \$
8.3	Sous-fondation - Emprunt graveleux MG 112 sur 300 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	575	12,00 \$	6 900,00 \$
8.4	Fondation inférieure - Pierre concassée MG 56 sur 250 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	575	16,00 \$	9 200,00 \$
8.5	Fondation supérieure - Pierre concassée MG 20 sur 150 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	575	12,00 \$	6 900,00 \$
	<u>Revêtement en enrobé bitumineux (8.0 m largeur)</u>				
8.6	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 60 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	520	35,00 \$	18 200,00 \$
8.7	Couche de surface, ESG-10 (PG 58H-34) sur 40 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	520	25,00 \$	13 000,00 \$
8.8	Planage à froid au raccordement du pavage existant (40 mm d'épaisseur)			forfaitaire	1 500,00 \$
	<b>Sous-total - Voirie</b>				<b>72 380,00 \$</b>
<b>9</b>	<b>Réfection des lieux et divers</b>				
9.1	Entrées de cour gravelées (gravier ou pierre nette)	m <sup>2</sup>	125	30,00 \$	3 750,00 \$
9.2	Entrées de cour pavées	m <sup>2</sup>	50	100,00 \$	5 000,00 \$
9.3	Engazonnement par plaques sur 100 mm de terre végétale	m <sup>2</sup>	250	15,00 \$	3 750,00 \$
9.4	Restauration de la bande riveraine (voir devis)			forfaitaire	5 000,00 \$
	<u>Dispositif de retenue</u>				
9.5	G.T.O.G. semi-rigide, profilé sur poteaux d'acier à 1,905 m c/c	m	25	180,00 \$	4 500,00 \$
9.6	Bout rond tampon pour extrémité de glissière (50 km/h et moins)	unité	4	2 000,00 \$	8 000,00 \$
9.7	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	2 500,00 \$
9.8	Allocation pour disposition de sols contaminés et/ou de matières granulaires résiduelles (MGR)			allocation	75 000,00 \$
9.9	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés			allocation	2 500,00 \$
	<b>Sous-total - Réfection des lieux et divers</b>				<b>110 000,00 \$</b>
	<b>SOUS-TOTAL - RÉFECTION DE LA RUE DES ÉRABLES</b>				<b>580 080,00 \$</b>

# **ANNEXE B**

### Financement prévu

Emprunt	364 163 \$
Fonds général	335 837 \$
<b>Total</b>	<b>700 000 \$</b>